



Services
d'approvisionnement inc.

HORTICULTURE ET JARDINAGE

17, boul. Ste-Rose Est, Laval QC H7L 3K3

T 450 622-2710
Info@teris.co

F 450 622-4571
www.teris.co

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE ET RÉVISION DE CRÉDIT

REPRÉSENTANT

Nom légal de facturation:

Contact :

Adresse :

Téléphone :

Ville :

Télécopieur :

Province :

Code postal :

Courriel :

Adresse de livraison :

Nb d'années à cette adresse

Propriétaire

Locataire

Parents

Autres

No pesticide
(Joindre copie du permis)

No TPS

No TVQ

Propriétaire(s)	Statut Civil	%	Adresse et tél. à la maison	Date de naissance	NAS (Optionnel)	# Permis de conduire
1)						
2)						
3)						

Type d'entreprise :

En affaire depuis :

Nbre d'employés :

Fin d'année fiscale :

Vérificateurs (comptables) :

TPS :

TVQ :

INFORMATIONS BANCAIRES ET COMMERCIALES

No. de compte :

Banque d'affaires :

Directeur de comptes :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Télécopieur :

Fournisseur 1)

T :

F :

Fournisseur 2)

T :

F :

Fournisseur 3)

T :

F :

LIMITE DE CRÉDIT DEMANDÉE (sujette à approbation)

\$

Signature _____ Signature _____ Signature _____

LA PAGE SUIVANTE DOIT AUSSI ÊTRE SIGNÉE ET RETOURNÉE POUR QUE LA DEMANDE SOIT VALIDE



Services
d'approvisionnement inc.

HORTICULTURE ET JARDINAGE

17, boul. Ste-Rose Est, Laval QC H7L 3K3

T 450 622-2710
Info@teris.co

F 450 622-4571
www.teris.co

CONDITIONS DE VENTES

1. **Titre de propriété :** TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC. («le vendeur») demeure propriétaire des biens, mais au risque du client, jusqu'à paiement entier du prix de vente payable aux termes de toute facture.
2. **Terme de paiement :** Le client convient de payer au vendeur, à l'adresse mentionnée sur la facture, le montant y étant indiqué.
3. **Intérêts :** Le prix de vente porte intérêt à compter de la date d'échéance jusqu'à ce qu'il ait été payé en entier au vendeur au taux de 24% l'an (2% par mois). Tout montant qui n'est pas payé à échéance porte intérêt à compter de la date d'échéance jusqu'à ce qu'il ait été payé en entier au vendeur au taux de quinze pour cent (24%) l'an (2% par mois). L'intérêt se calcule et se compose mensuellement.
4. **Défaut :** le client sera en défaut si (a) il omet de payer toute facture dans les 30 jours de la date de la facture (auquel cas le simple écoulement du temps aura pour effet de constituer le client en demeure); (b) un acte de faillite survient à son égard ou toute procédure est instituée par le client ou toute autre personne aux termes de la loi portant sur la faillite, l'insolvabilité, les mesures de redressement, les concordats, les propositions ou les arrangements avec des créanciers du client; (c) il cesse ses opérations; (d) ses actifs font l'objet d'une saisie; ou (e) tout événement décrit à ce paragraphe survient relativement à tout codébiteur du client.
5. **Recours du vendeur en cas de défaut :** En cas de défaut du client, le vendeur pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, a) à titre de pré-estimation des dommages-intérêts conventionnels du vendeur pour perte de marché et non pas à titre de pénalité : (i) conserver une somme égale au total des montants payés par le client au vendeur; et (ii) exiger le paiement immédiat du solde de toute facture et des intérêts, moins, le cas échéant, le produit net tiré de la vente des biens, après déduction des frais de disposition des biens; et b) prendre possession des biens et les vendre. Dans tous les cas, le client s'engage de plus à verser, à titre de pré-estimation des dommages-intérêts, une somme additionnelle équivalente à vingt pour cent (20%) de toutes sommes dues en capital et intérêts. Les chèques retournés entraîneront des frais de 25\$ et s'ajouteront à votre dette.
6. **Paiement pré-autorisé :** Le client doit signer et livrer au vendeur des ordres de paiement pré-autorisés. Le vendeur est par les présentes autorisé à livrer des ordres de paiement à l'établissement financier nommé dans ceux-ci.
7. **Interprétation ;** Les parties conviennent que la présente entente sera interprétée selon les lois de la province de Québec et élisent domicile dans le district de Laval où toute procédure judiciaire devra être intentée.
8. **Réclamation :** Toutes réclamations du client, pour quelque cause que ce soit, doivent être faites dans les dix jours de la réception des biens. Avant de retourner les biens, le client devra obtenir l'autorisation écrite du vendeur, ainsi qu'un numéro de retour. Quinze pour cent (15%) du prix de vente des biens retournés sera facturé au client pour frais de manutention et tout retour devra être accompagné d'une preuve d'achat. La responsabilité du vendeur en cas de défaut de fabrication, se limite à la garantie du fabricant.
9. **Engagement du client :** Le client s'engage à aviser promptement le vendeur de tout changement juridique ou interne pouvant affecter les conditions des présentes. En tout temps, le vendeur peut mettre fin à la présente entente et/ ou exiger paiement sur livraison.
10. **Solidarité :** Si le client est une personne morale, les signataires des présentes déclarent être autorisés à agir pour et au nom de la personne morale. Ils s'engagent conjointement et solidairement avec la personne morale, à titre de co-débiteur et non de caution, à exécuter et payer toutes les obligations du client envers le vendeur aux termes de toute entente, incluant tout paiement en souffrance, intérêts et dommages-intérêts pré-estimés s'il y a lieu et renoncent aux bénéfices de discussion et de division.
11. **Information de crédit et autorisation d'obtention et divulgation de renseignements personnels :**
Le client et la caution le cas échéant, autorisent le **VENDEUR** à obtenir et/ou à divulguer et à se procurer en tout temps des informations sur son crédit et des renseignements personnels à son sujet, dans le but de vérifier sa solvabilité, établir ou effectuer une mise à jour de sa situation financière, en communiquant avec toute personne, institutions financières, créancier fournisseurs ou autre. Le client certifie que toutes les informations susmentionnées sont exactes, déclare avoir lu, compris et reçu du vendeur s'il y a lieu toutes les explications nécessaires relativement aux conditions prévues aux présentes et déclare qu'il n'existe aucune autre représentation que celles établies dans la présente entente.

Nom légal de facturation: _____

Signé à _____, ce _____ ième jour de _____ 20_____.

Signature _____ Signature _____ Signature _____

CAUTIONNEMENT

Je soussigné, me porte caution du requérant et garantis à TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC. le remboursement de toute dette présente ou future en capital, intérêts et frais. Ce cautionnement me liera conjointement et solidairement avec renonciation au bénéfice de discussion et de division. Ce cautionnement est continu et restera valable pour la dette entière nonobstant les remboursements occasionnels et je m'engage à transmettre le plein montant immédiatement, sur réception d'une demande de remboursement de toute somme due en vertu de la présente. Ce cautionnement engage ma responsabilité par le seul fait de ma signature.

Signé à _____, ce _____ ième jour de _____ 20_____.

Signature _____ Signature _____ Signature _____

IMPORTANT : SIGNER ET RETOURNER L'ORIGINAL PAR COURRIER

TERIS a/s Service du crédit
3180, St-Aubin, Laval QC H7L 3H8